

Déclarations et Discours

N° 77/19

LE CONTRÔLE DES ARMES ET LE DÉSARMEMENT

Déclaration faite le 27 octobre 1977, en première commission de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations-Unies par M. R. Harry Jay, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et auprès de la Conférence du comité du désarmement.

Dans le discours qu'il a prononcé le 26 septembre 1977 devant l'Assemblée générale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada affirmait: "Aucun autre problème n'a de plus grande importance pour cette assemblée que le désarmement. Mais aucun autre sujet n'a autant résisté à nos efforts et plus déçu nos peuples". Je me souviens aussi que, l'année dernière, lors du débat sur le désarmement en première commission, j'ai exprimé une certaine impatience, une frustration et une déception profonde devant l'incapacité persistante de la communauté internationale à affronter plus concrètement et avec plus de célérité les terribles problèmes du désarmement. Pourtant, en dépit de réalisations décevantes jusqu'à présent, un examen de la situation actuelle nous permet d'être optimistes en ce qui concerne au moins trois secteurs cruciaux où l'on a accéléré et intensifié les efforts, laissant ainsi entrevoir l'éventualité d'un débloccage.

Rien là cependant qui nous autorise à nous reposer sur nos lauriers. Il faudra du temps avant que ces quelques espoirs prennent une forme concrète, certitude qui ne diminue pas l'urgence de la situation mais qui, au contraire, la fait ressortir. Les efforts persistants déployés par la communauté mondiale en vue de renforcer la sécurité internationale, par l'application de mesures touchant la limitation des armements et le désarmement nous permettent maintenant d'entrevoir des réalisations importantes. Le succès de cette entreprise dépendra de l'intensité des efforts qui seront faits dans les années à venir, en particulier des efforts des États ayant une puissance militaire.

Pour parler
pour la limita-
tion des armes
stratégiques
(SALT)

Pour ce qui est de l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires dans l'arsenal des superpuissances, les initiatives les plus importantes sont, actuellement, celles des États-Unis et de l'Union soviétique qui, dans un premier temps, cherchent à s'entendre sur un train de mesures complémentaires destinées à freiner la course aux armements stratégiques pour, ensuite, adopter une politique de désarmement proprement dite. Le Canada croit fermement que l'objectif final des négociations engagées par les deux grandes puissances nucléaires devrait être d'attaquer le problème en tenant compte de ses aspects qualitatifs et quantitatifs: il s'agit de freiner la course à laquelle on se livre dans le domaine technique pour inventer des armes nucléaires de plus en plus perfectionnées, tout en diminuant le nombre de ces armes.

Récemment, les États-Unis et l'Union soviétique ont annoncé séparément leur intention de continuer à se soumettre aux dispositions de l'Accord, maintenant échu, sur la limitation des armements stratégiques, SALT I, pendant que se poursuivent les négociations sur son prolongement, longtemps attendu, SALT II. Ce nouvel accord

représenterait un premier jalon important dans la réduction effective des armements nucléaires. Il importe tout particulièrement de noter que ces négociations, et d'autres sur certaines restrictions supplémentaires provisoires, se poursuivent maintenant avec un dynamisme renouvelé.

Quiconque connaît la complexité des problèmes que soulève la sécurité ne peut douter des difficultés de parvenir à des mesures valables de restriction des armements stratégiques. Néanmoins, le Canada a la ferme conviction qu'il est souhaitable, voire essentiel, de prendre dans les plus brefs délais des mesures à la fois nouvelles et audacieuses si l'on ne veut pas perdre l'impulsion donnée aux négociations dans les années passées au prix d'un travail acharné et diminuer ainsi les perspectives de succès. A ce stade, l'Assemblée se doit de ne laisser aucun doute dans l'esprit des deux puissances négociatrices quant à l'espoir profond que nourrit la communauté internationale de voir leurs entretiens aboutir bientôt à la conclusion de SALT II, conclusion qui permettrait d'amorcer la troisième phase des pourparlers, c'est-à-dire, de progresser vers une nouvelle réduction sensible des armes stratégiques.

Non-prolifération

Analysons maintenant la nécessité pressante d'améliorer le régime international de non-prolifération, de consolider les garanties dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) doit assurer le respect, d'accroître l'efficacité de l'application du traité de non-prolifération et de réexaminer les risques inhérents aux différents cycles et procédés nucléaires. C'est une tâche d'autant plus importante que le monde doit affronter une pénurie énergétique qui s'aggrave et que de nombreux pays se tournent vers l'énergie nucléaire pour remplacer les sources d'énergie classiques. Dans ce domaine, le Canada a une longue expérience de producteur et de fournisseur d'uranium qui permet à d'autres pays de bénéficier de sa technologie nucléaire reconnue. A titre d'exportateur, nous sommes conscients que nous pouvons être utiles aux pays pauvres en énergie, qu'ils soient industrialisés ou en voie de développement. Parallèlement, nous attachons la plus haute importance à l'établissement, sur le plan international, de garanties aussi efficaces que possible visant d'empêcher la dissémination des armements nucléaires et des moyens de production de telles armes.

Cette ligne de conduite transcende les considérations commerciales et nous avons clairement fait savoir que nous sommes disposés à sacrifier d'éventuels gains matériels plutôt que d'accepter des contrôles qui ne nous satisferaient pas pleinement. Il y a longtemps que le Canada a rejeté l'option d'un armement nucléaire et notre politique en matière de garanties est le prolongement logique de nos préoccupations, voire de nos responsabilités, en matière de non-prolifération. En conséquence, lorsque des États non dotés d'armes nucléaires demandent au Canada de leur fournir des matières, du matériel nucléaires ou de mettre sa technologie nucléaire à leur disposition, celui-ci exige de ces pays qu'ils adhèrent au Traité de non-prolifération ou qu'ils s'engagent solennellement en faveur de la non-prolifération et acceptent de donner les garanties dont l'A.I.E.A. assure le respect, pour l'ensemble de leur programme nucléaire ("garanties intégrales"). Par là, nous demandons simplement à d'autres d'adopter des engagements auxquels le Canada a déjà volontairement souscrit. Nous nous réjouissons de ce qu'un certain nombre d'autres fournisseurs aient adopté une ligne de conduite analogue à la nôtre et nous espérons que celle-ci deviendra le préalable international fonda-

mental de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation strictement pacifique de l'énergie atomique.

Le Canada se réjouit également du programme d'évaluation des cycles du combustible nucléaire, qui commencera bientôt à l'échelle internationale. Certes, il existe des divergences légitimes sur la valeur des différents modes d'utilisation des ressources et de la technologie nucléaires, mais nous espérons que, dans cette analyse, effectuée sur le plan international, on se penchera attentivement sur des cycles de combustible ne faisant pas appel au plutonium et permettant d'exiger de meilleures garanties. D'après nous, ce projet mérite de recevoir un appui sans réserve de toute la communauté internationale. A vrai dire, même si des pays comme le Canada sont disposés à adopter des mesures rigoureuses à l'échelle nationale, le régime international de non-prolifération ne saura être vraiment mis en oeuvre qu'avec la participation de tous les pays — qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, industrialisés ou en développement, exportateurs ou importateurs — c'est-à-dire, de tous ceux qui partagent le désir d'éviter les dangers inhérents à la prolifération nucléaire.

Interdiction
totale des essais
nucléaires

Les efforts déployés dans le cadre des accords SALT et à l'échelle internationale afin de consolider le régime de non-prolifération nous permettent d'envisager avec un certain optimisme la réalisation de l'objectif tant convoité qu'est l'interdiction totale des essais nucléaires. Depuis des années, l'immense majorité des États membres insiste sur l'importance d'en arriver à un tel traité. Certes, c'est un précieux encouragement que de voir débiter des négociations officielles entre les trois des États dotés d'armes nucléaires à qui il incombe — en qualité de premiers signataires du Traité sur l'interdiction partielle des armes nucléaires — d'engager de telles négociations.

Le Canada a exposé sa position sur le sujet maintes et maintes fois. Nous estimons qu'il revient aux deux superpuissances de donner l'exemple et de s'entendre pour mettre un terme à leurs essais nucléaires pendant une période déterminée, même si les autres États dotés d'armes nucléaires ne les imitent pas immédiatement. Durant la présente session, nous avons appris du ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, que son pays, tout comme les États-Unis et le Royaume-Uni, pourrait envisager de mettre un terme à ses essais. Cette annonce marque une évolution heureuse de la position soviétique, évolution dont on doit se féliciter particulièrement dans la mesure où elle suppose, comme nous le soutenons depuis longtemps, que les progrès en faveur de l'arrêt définitif des essais ne sont pas subordonnés à la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires.

Il est évident que les obstacles seront malaisés à surmonter: vérification, définition de la portée de l'accord et des conditions de son entrée en vigueur. La solution de ces problèmes prendra du temps. A la Conférence du désarmement de Genève, le Canada et d'autres pays ont fourni, sur le plan technique, un apport considérable au groupe de travail chargé de l'examen du rôle possible d'un échange de données sismologiques, à l'échelle internationale, dans la solution du problème de la vérification. Le Canada note avec satisfaction que le principe d'un tel échange semble accepté des participants aux négociations. Par ailleurs, nous avons déjà affirmé, à la Conférence de Genève, qu'en l'absence de méthodes permettant d'éviter que les explosions nucléaires dites

pacifiques ne servent à la fabrication d'armes, il faudrait en arriver, par voie de traité, à une interdiction totale de tous les essais nucléaires. L'utilité des explosions pacifiques est suffisamment douteuse pour qu'on ne laisse pas une telle utilisation de l'énergie atomique venir entraver la réalisation d'un objectif auquel l'Assemblée a déjà accordé la plus haute priorité.

Nous espérons que la phase essentielle que représentent les négociations bilatérales dans la conclusion d'un traité sur la non-prolifération sera menée à bien suffisamment rapidement pour permettre à la conférence de Genève sur le désarmement d'aborder les négociations multilatérales. Nous estimons que la conclusion d'un tel traité devra se faire sur la base d'une adhésion aussi large que possible de façon à cerner le problème dans toute son ampleur, du point de vue qualitatif et quantitatif.

**Convention sur
les armes
chimiques**

En ce qui concerne l'élaboration d'une convention sur la conception, la production, le stockage et la destruction des armes chimiques, tâche que l'Assemblée estime également prioritaire, nous constatons que les perspectives sont plus prometteuses que celles de l'an dernier. Les négociations vont bon train entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il est encourageant de voir que les deux superpuissances ont reconnu leurs responsabilités particulières et pris l'initiative de jeter les bases d'un traité sur les armes chimiques. Comme pour l'interdiction totale des essais, le champ à couvrir reste encore vaste. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'on puisse s'attendre à voir ces négociations bilatérales aboutir de façon à permettre à la Conférence du désarmement de Genève de commencer ses travaux sur un traité multilatéral avant la convocation, l'année prochaine, de la session extraordinaire de l'Assemblée sur le désarmement.

**Réduction des
budgets mili-
taires**

Puisque la réduction des budgets militaires devrait s'effectuer à l'échelle mondiale, c'est probablement dans un vaste cadre multilatéral qu'il conviendrait d'aborder cette question et celle de l'élaboration d'un système approprié pour en suivre la progression. Mon pays apprécie l'important travail accompli par le groupe d'étude du Secrétaire général et il appuie ses recommandations. Pour servir réellement la cause du désarmement, la réduction des budgets militaires doit reposer sur la déclaration, la comparaison des dépenses militaires, et, d'une façon générale, sur une plus grande ouverture de la part des États. Il faut donc s'engager résolument dans cette voie en se donnant comme objectif de concevoir un bon mécanisme de déclaration et des méthodes de vérification aptes à faire de la restriction des budgets militaires un moyen de désarmement efficace.

**Session
extraordinaire
sur le désarme-
ment**

De toutes les promesses de succès que j'ai mentionnées, il en est une à laquelle j'accorde une importance particulière: la Session extraordinaire sur le désarmement dont la convocation est prévue pour le mois de mai prochain. Dans la mesure où le Comité préparatoire poursuit ses délibérations en gardant réellement le souci de l'intérêt général et dans un esprit de franche coopération, comme cela a été le cas jusqu'ici, la Session extraordinaire devrait permettre d'en arriver à une communauté de vues sur d'autres moyens susceptibles de favoriser la limitation des armements et l'adoption de véritables mesures de désarmement.

Évidemment, un groupe aussi large ne peut entreprendre des négociations sur des mesures précises ou des traités. Pour en arriver là, les organismes de négociation

appropriés, notamment la Conférence du désarmement de Genève, devront fournir des efforts considérables. D'ailleurs, nous avons de bonnes raisons de croire que la Conférence est sur le point de connaître un renouveau d'activités et qu'elle jouera un rôle important. La session extraordinaire nous donnera sans doute également l'occasion de faire une réévaluation générale des problèmes et des possibilités, ainsi que du rapport existant entre, d'une part, le désarmement, la paix et la sécurité mondiale et, d'autre part, le développement économique.

Mon pays, l'un des promoteurs de la Session extraordinaire, s'est engagé à y participer activement et à assurer le succès de ses délibérations.

Mesures
connexes

Dans ce tour d'horizon des faits marquants de l'année qui vient de s'écouler, il ne faut pas omettre la signature du Traité sur l'interdiction de modifier l'environnement à des fins hostiles par plus de trente gouvernements et le succès de la Conférence d'examen des parties au Traité sur le fond des mers et des océans. Comme nous le savons tous, ces traités dont la portée est limitée ne visent que des domaines hypothétiques de la réglementation des armements. Cependant, s'ils ne se rapportent pas directement à la question centrale du désarmement, ils n'en méritent pas moins notre appui en tant que mesures complémentaires souhaitables. Certes, leur négociation ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité d'adopter d'autres mesures répondant à des problèmes plus urgents: très peu de domaines se prêtant encore à des mesures connexes, nous devons, avant tout, saisir l'occasion qui nous est offerte maintenant de négocier des mesures beaucoup plus importantes comme l'interdiction totale des essais nucléaires et la convention sur les armes chimiques.

Nouvelles armes
de destruction
massive

Ces deux dernières années, la Conférence de Genève a aussi étudié de près les meilleurs moyens d'empêcher la fabrication et le déploiement de ce que l'on appelle les "nouvelles armes de destruction massive", c'est-à-dire, les catégories d'armes du futur, dont les effets seraient analogues à ceux des armements de destruction massive que nous connaissons déjà trop bien. Nous sommes d'avis que ces délibérations ont contribué à mettre en lumière les difficultés qu'on éprouve à formuler une définition que je qualifierais de globale. Il faut avouer qu'il en est résulté une grande confusion quant à la nature de ces armes non encore inventées qui seraient couvertes par un traité. Toute tentative d'en arriver à un traité global à partir d'une notion aussi mal définie soulève de sérieux problèmes quant à savoir ce qui serait en fait interdit et de quelle façon vérifier le respect des interdictions. Nous notons que l'Union soviétique a présenté un projet révisé qui jette un peu de lumière sur certains points obscurs relevés par bon nombre de pays dans la version originale. Toutefois, à la suite de l'analyse poussée de ce problème faite par la Conférence du désarmement de Genève, mon gouvernement est convaincu que des obstacles d'ordre pratique nuisent sérieusement à la mise en oeuvre de la proposition soviétique sous forme de traité. Nous croyons, en somme, que la meilleure façon de procéder est d'envisager, le cas échéant, des accords qui interdiraient le recours à certaines catégories de nouvelles armes de destruction massive dans les cas où ces armes pourraient être déterminées avec précision.

En même temps, nous reconnaissons pleinement le risque que pourrait comporter la fabrication éventuelle de ces nouvelles armes; nous sommes disposés à appuyer une

résolution enjoignant les États de ne pas mettre au point de telles armes et demandant à la Conférence de Genève d'étudier la possibilité d'élaborer des accords internationaux dans des cas précis.

Armes conventionnelles

Sans diminuer pour autant l'importance que le Canada attache aux problèmes posés par les armes de destruction massive, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit maintenant se pencher sur un problème trop longtemps ignoré, celui des armes conventionnelles, de leur production et de leur transfert. La Session extraordinaire devra prendre l'initiative de délimiter les voies qu'il y a lieu d'explorer à cet égard. On ne peut espérer réaliser le désarmement complet ou s'approcher de cet objectif sans s'attaquer au problème des armes conventionnelles et des transferts de plus en plus massifs de telles armes, notamment des plus perfectionnées.

Conclusion

J'ai tenté de cerner certaines des possibilités les plus prometteuses qui semblent enfin être à notre portée, particulièrement dans les domaines de la limitation des armes stratégiques, de l'interdiction totale des essais nucléaires et de la conclusion d'un traité sur les armes chimiques. Indissociables de la question fondamentale de la conception que les États se font de leurs intérêts en matière de sécurité, le contrôle des armes et le désarmement sont des objectifs dont la poursuite a donné lieu à beaucoup de frustrations. L'absence de progrès réels nous place devant un danger grave et immédiat. De surcroît, étant appelés à faire une meilleure utilisation de nos ressources, nous devons reprendre notre tâche avec plus de détermination que jamais.

Nous devons nous attacher à examiner avec un esprit aussi analytique et objectif que possible les problèmes que j'ai soulevés. L'émotion ne nous sera d'aucun secours pour bien saisir la complexité et l'ampleur du défi que représente le désarmement, ni pour trouver des moyens efficaces de le réaliser. Pourtant, nous ne devons jamais perdre de vue l'ultime objectif qui sous-tend nos efforts — assurer la sécurité de tous, d'abord par la réduction, puis par l'élimination des risques de guerre. Pouvons-nous oser espérer être aujourd'hui, plus que jamais, sur le point de faire une percée d'envergure dans ce secteur vital?